



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES

DU BAS-DAUPHINE

MUNICIPALES 2014

THEMATIQUE & QUESTIONS AUX CANDIDATS

Date : 17 mars 2014

Commune : VILLEFONTAINE

Candidat rencontré : Pierre PORTE

Parti représenté : Renouveau de Villefontaine (sans étiquette)

Compléments de coordonnées (mail, tel, ...):

Contacts :
06 50 09 31 76 (Pierre PORTE)
06 01 96 67 27 (Dilek ATES DEMIRTAS)
06 11 90 12 79 (Guy POULAIN)
Email : renouveauvillefontaine@hotmail.fr

1. COUPLE / VIE A DEUX

1.1. Préparation mariage Civil, Accompagnement des couples (conseiller conjugal)

En 2011, selon l'Insee, il y a eu en France plus de 50 % de mariages en échec (236 826 mariages pour 132 977 divorces). L'institution du mariage souffre d'un manque de sens, la notion d'engagement est de plus en plus floue, pour ceux qui aspirent au mariage. Le mariage à la mairie est pour beaucoup la seule cérémonie qui scelle leur engagement. Et comme l'a démontré l'agitation publique sur toute l'année 2013, le mariage est une institution chère au cœur de français.

- **Partagez-vous ce constat et quelle analyse en tirez-vous en tant que (futur) officier d'état civil ?**

Oui nous partageons hélas tout à fait ce constat. Le mariage étant la seule institution qui permette de sceller l'union de deux êtres en vue de constituer une famille ; une action de sensibilisation doit être envisagée.

Préparation au mariage civil (rencontre de l' élu avec les fiancés ; livret de préparation mariage) ; aide et accompagnement des couples (conseil conjugal ...) ; autre initiative ...

- **Quelles mesures comptez-vous prendre pour essayer d'enrayer ce phénomène, êtes-vous prêt à vous engager à mettre en place des dispositifs qui permettent aux futurs mariés de prendre conscience de l'importance de l'engagement qu'ils vont prendre ?**

Nous nous efforcerons, en tant qu'officier d'état civil, de sensibiliser les futurs mariés sur l'importance de l'engagement qu'ils sont sur le point de prendre, engagement qui doit s'inscrire sur la durée et sur la construction d'une vie familiale source de stabilité pour les enfants .

En ce qui concerne tous les dispositifs existants ou à mettre en place relatifs à la préparation au mariage, nous pensons ces actions relèvent plus du domaine de compétence des institutions de culte que de celles des institutions municipales.

2. ENFANCE

2.1. Protection : interdiction des affichages portant atteinte à la dignité des personnes

La publicité est omniprésente dans notre société, y compris par voie d'affichage dans nos communes. Les contenus visuels sont de plus en plus suggestifs au risque d'être choquants ou inappropriés pour les plus jeunes.

- **En tant que (futur) officier de police judiciaire, vous engagez-vous à prendre les arrêtés nécessaires afin de préserver nos enfants?**

Pour nous tout affichage susceptible de heurter la sensibilité des plus jeunes fera l'objet d'une vigilance toute particulière et tout abus sera signalé aux autorités compétentes.

2.2. Politique Crèches et attribution des places

Amplitudes horaires, modes de garde, accès pour les enfants porteurs de handicap, ouverture à toutes les familles, même à celles où l'un des deux parents a choisi de rester au foyer ...

- **Quelle analyse faites-vous de l'accueil de la petite-enfance sur la commune, et quelles améliorations vous semblent nécessaires ?**

Pour notre commune c'est déjà un constat d'insuffisance de moyens. Il nous faut revoir les amplitudes des horaires d'ouverture, le nombre d'établissements et les effectifs de personnel dédié.

Un ordre de priorité sera donné en fonction de la situation familiale de chaque demandeur.

2.3. Rythme scolaire : politique de mise en place de la réforme et moyens mise en œuvre

Dans le contexte politique et sociétal actuel, la réforme des rythmes scolaires est en train de se mettre en place. Cette loi est loin de faire l'unanimité.

- **Si celle-ci a déjà été mise en place sur votre commune, quel bilan dressez-vous ? Comptez-vous apporter des modifications au système ?**

(Voir question suivante).

- **Si celle-ci n'a pas été mise en place, comptez-vous l'appliquer, et sous quelle modalité ? quels sont vos critères prioritaires ?**

Sur notre commune les nouveaux rythmes scolaires ont été prévus et établis pour la rentrée scolaire de septembre 2014, à la suite d'une consultation communale. Nous ne pouvons donc pas nous soustraire à cette décision.

Nous veillerons cependant que ces activités de ALSH soient de réelles activités périscolaires pédagogiques, éducatives et sportives et ne se transforment pas en une simple action de garderie.

- **A combien estimez-vous la charge financière supplémentaire supportée par la commune ?**

Une approche financière a été réalisée, elle indique un coût d'environ 330 000 € par an, soit un coût supplémentaire de 150 € par enfant.

2.4. Positionnement par rapport aux établissements privés

- **Comptez-vous inciter, d'une manière ou d'une autre, les établissements privés afin qu'ils appliquent vos choix en matière de rythmes scolaires ?**

Nous n'avons pas sur notre commune d'établissements d'enseignement privé.

- **Si oui, quelles aides financières allez-vous allouer afin de conserver une diversité sociale dans les écoles privées ?**

Sans objet.

2.5. Critère de choix dans la programmation culturelle à destination de la jeunesse. Mise en place de « comité de choix des contenus »

- **Comment concevez-vous la programmation culturelle sur la commune, et notamment à destination de la jeunesse ?**

Notre objectif est de proposer une programmation culturelle éclectique afin de satisfaire les attentes du plus grand nombre de nos concitoyens. Cela passe bien évidemment par une politique de promotion de la culture pour permettre à chacun d'y accéder et pour les plus jeunes par la découverte et la mise en valeur de notre patrimoine culturel, en évitant toute promotion de productions étrangères véhiculant une vision sociétale basée sur l'individualisme, la violence et l'absence de valeurs morales.

- **Êtes-vous prêts à mettre en place un comité de choix et de validation des contenus qui intégrerait les associations de promotion de la famille, afin de garantir la qualité des animations culturelles de la commune ?**

Dans un but de cohérence la recherche de la qualité des animations culturelles doit être menée par l'équipe municipale. Mais naturellement nous serons attentifs aux souhaits exprimés par nos concitoyens.

2.6. « diversité culturelle et régimes alimentaires »

Il est aujourd'hui commun d'adapter les menus des cantines scolaires à telle ou telle contrainte contextuelle.

- **Comment allez-vous garantir que cette vigilance soit équitablement respectée pour toutes les religions ou coutumes ?**

Le respect de la laïcité doit primer dans notre état. Nous serons très attentifs au respect de celle-ci dans notre commune et certaines décisions nécessiteront des concertations avec tous nos concitoyens.

3. POLITIQUE FAMILIALE

3.1. Horaire d'ouverture des services concernant les formalités administratives compatibles avec la disponibilité des familles

La gestion administrative est un véritable défi quotidien pour les familles qui doivent jongler entre vie professionnelle et vie familiale. Les démarches administratives les plus simples deviennent un vrai casse-tête pour les parents. Les horaires de bureau n'étant pas forcément adaptés aux réalités familiales. (papiers officiels, cantine, inscriptions dans des associations communales, abonnements gérés par la commune, ...)

- **Sur quelles mesures concrètes êtes-vous prêts à vous engager pour simplifier la vie des familles dans ce domaine ?**

Il est difficile, à ce stade là des élections, de répondre précisément à votre demande. Ceci nécessite déjà de faire un audit complet relatif à tous ces problèmes. Il va de soi, en tout cas pour nous, que tout sera fait pour faciliter toute démarche administrative, que ce soit au niveau de l'accueil, des horaires d'ouverture de nos services ou du conseil.

3.2. Modalités et critères dans l'attribution de subvention aux associations

Aujourd'hui, de nombreuses associations sont à la recherche de fonds pour pouvoir fonctionner et exister.

- **Quels seront vos critères dans l'attribution des subventions que la commune versera ; la famille fait-elle partie de vos axes prioritaires ?**

Nous subventionnerons en premier lieu les associations offrant à nos concitoyens, et surtout aux plus défavorisés, la possibilité de trouver, de pratiquer une activité de loisir leurs permettant de s'épanouir, de s'enrichir sport, culture, entraide etc.

Les communes possèdent des infrastructures à disposition des associations.

- **Envisagez-vous d'ouvrir l'accès à ces équipements à des associations non domiciliées sur votre commune, mais comptant des adhérents qui y résident ?**

Ce sont ce que l'on appelle les subventions indirectes aux associations. Elles sont généralement attribuées à des associations domiciliées sur notre commune. Toutefois si la législation nous y autorise, nous ne serions pas opposés à accueillir des associations non domiciliées sur notre commune mais comptant des adhérents résidents sous réserve que la réciproque soit possible.

- **Êtes-vous prêt à subventionner des associations communautaristes prônant l'idéologie du genre ou étant proche des milieux LGBT ?**

Absolument pas.

3.3. Place de parking adaptée et réservée aux familles

La commune est sans cesse en recherche de places de stationnement, et pour cela la disposition des parkings est très optimisée, au point de réduire au maximum les accès aux emplacements. Bien que la tendance se reporte sur l'émergence des voitures citadines pour circuler en ville, les familles sont quant à elles désavantagées car obligées d'utiliser des véhicules plus imposants pour circuler.

- **Êtes-vous prêt à vous engager, à l'image des enseignes privées type grandes surfaces (Leclerc, LIDL), pour que les places de stationnement soient adaptées, voire réservées aux besoins des familles, en particulier les places proches des centres sociaux comme la CAF ou la mairie ?**

C'est une demande pertinente et que nous intégrons à notre programme.

3.4. Facilité de déplacement des familles (transport, Réduction Famille, trottoirs aménagés, contre-allées)

L'aménagement du territoire communal est un sujet qui préoccupe tous les candidats, car les réalisations sont visibles et constituent une vitrine publicitaire pour la commune, mais les besoins des citoyens sont souvent différents des images d'Epinal que propose la publicité. Il est important d'avoir de beaux aménagements, mais à quoi servent-ils si les poussettes et les personnes âgées sont obligées de circuler sur la route parce que les trottoirs sont trop étroits, si les enfants jouent dans les plates-bandes faute d'espaces aménagés pour eux, ?

- **Quels sont vos engagements en matière de politique d'aménagement du territoire communal, notamment pour identifier et améliorer les zones dangereuses ou inaccessibles pour les piétons ?**

L'un des thèmes majeurs de notre programme est l'urbanisme dont nous reproduisons un extrait :

Nous avons la chance de vivre dans une commune où nous pouvons marier nature et urbanisme.

Nous souhaitons tout d'abord recréer une répartition plus harmonieuse du bâti de notre commune, et dans tous nos quartiers, entre pavillons et petits immeubles enchâssés dans un écrin de verdure, pour créer enfin une ville verte.

Cela passe, par exemple, par la création d'îlots de verdure au cœur de la ville, ponctués d'espaces de détente où il ferait bon vivre à échanger avec son voisin, assis sur un banc encadré de végétation multicolore.



Notre conception d'un tel urbanisme passe bien évidemment par une étude approfondie des zones réputées dangereuses ou inaccessibles pour les piétons.

3.5. Tarification préférentielle

La « carte famille nombreuse » a été modernisée en 2006, ouvrant des facilités aux familles dans certains commerces, lieux culturels...

- **Prévoyez-vous des réductions sur les prestations municipales culturelles, sportives, notamment, là où le « quotient familial » n'est pas applicable ?**

Afin de promouvoir le bénévolat, tant pour soutenir nos associations que pour permettre à nos concitoyens d'apporter leur aide à leur prochain, nous avons prévu de faire bénéficier aux bénévoles de réductions sur les frais d'inscription aux associations. D'autres aides sont à l'étude qui prendront en compte le bénévolat uniquement.

3.6. Développement des logements sociaux en faveur des familles (taille et nombre adapté).

Critères d'attribution dans le parc social, répartition dans la commune, dans les programmes immobiliers et les rénovations, diversification du parc avec des logements pour les familles nombreuses, pour les familles ayant un enfant porteur de handicap...

- **Quelles actions mènerez-vous pour faciliter le logement des familles, allez-vous appliquer les 20% de logements sociaux demandés aux communes de plus de 3500 habitants et est-ce pour vous une bonne mesure ?**

Les logements sociaux sont évidemment une bonne mesure. Le taux de 20% reste un minimum. Notre commune compte près de 65% de logements sociaux. Notre objectif est de recréer un maillage communal homogène se substituant à un ensemble de quartiers disparates avec d'un côté des HLM et de l'autre des quartiers résidentiels. Nous veillerons au développement d'un urbanisme cohérent basé sur une vision globale de notre ville.

3.7. Taxe foncière soumise au quotient familial

La fiscalité des familles est de plus en plus élevée. La municipalité peut augmenter les taux d'abattement pour charge de famille dans le calcul de la taxe d'habitation. Certaines communes soumettent la taxe foncière aux critères du quotient familial.

- **Comptez-vous mettre en place une politique fiscale qui ne défavorise pas les familles ? Et quelles mesures concrètes envisagez-vous ?**

Notre volonté concernant la fiscalité est déjà de ne pas augmenter la pression fiscale qui s'abat sur les familles.

Et comme vous l'avez remarqué, la municipalité a tout pouvoir pour augmenter les taux d'abattement de la taxe d'habitation et de la taxe foncière dont le calcul pourrait-être basé sur le quotient familial..

4. POLITIQUE GENERALE

4.1. Objection de conscience des maires

- **Si vous êtes élu, quelle sera votre position par rapport au mariage entre personnes de même sexe ?**

Sur ce sujet-là, il n'est question que de la liberté de conscience de l'individu et non pas d'un groupe. Pour ma part je ne célébrerai pas de mariage entre personne du même sexe.

- **Respecterez-vous le choix de vos adjoints si l'un d'eux ne désire pas assurer de mariage entre personnes de même sexe ?**

Bien évidemment. N'oublions pas qu'il est possible, moyennant sanctions, de transférer au préfet cette obligation de célébrer de tels mariages si d'aventure aucun élu municipal n'était disponible pour cet acte d'officier ministériel.

- **Que pensez-vous du collectif des maires pour l'enfance ?**

Je vous laisse deviner.

D'autant plus que ce collectif vient de saisir la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour déni du droit à la liberté de conscience des maires par le Conseil Constitutionnel.

- **Comptez-vous avoir un adjoint spécialement chargé de la politique familiale ?**

Sans avoir un adjoint spécifiquement chargé de la politique familiale, cette fonction incombera à notre adjoint chargé du thème « Jeunesse, enfance, scolaire ».

4.2. Travail et ouverture des commerces le dimanche

- **Comptez-vous élargir les autorisations actuelles, ou réserver ce jour au temps en famille, sportifs, culturels, spirituels ? Que ferez-vous quand une grande enseigne vous demandera d'ouvrir à Noël ou un jour férié ?**

Non nous ne comptons pas élargir les autorisations actuelles d'ouverture des commerces le dimanche ou les jours fériés.

Notre ville ayant besoin de dynamisme, des manifestations sportives ou culturelles seront organisées le plus souvent possible pour nos concitoyens. Nous pensons de plus que la journée du dimanche a pour vocation de permettre à nos concitoyens de pouvoir se retrouver en famille.

4.3. Entretien du patrimoine communal

Pour de nombreuses villes le dernier alinéa de l'article 13 de la loi de 1905 est souvent mis de côté ou repoussé lors de l'élaboration du budget aussi de nombreuses églises ou chapelles sont en périls.

- **Eglises et monuments religieux font partie de notre patrimoine commun : qu'envisagez-vous en termes d'entretien et de mise en valeur de ces édifices ? Attachez-vous une valeur particulière au maintien de leur affectation au culte ?**

L'église du quartier du Village a déjà fait l'objet de travaux de rénovation (réfection des façades, remplacement de menuiserie). Dans la mesure du possible nous poursuivrons ce type d'action.

La loi de 1905 et son article 13 font une distinction entre les édifices de culte qui seraient propriété de l'état ou de la commune et ceux qui appartiendraient à des associations bénéficiaires pour savoir qui est tenu d'entretenir, voire d'assurer ces édifices, pour ce que nous en avons compris. Une discussion sur ce sujet avec des associations comme la vôtre serait la bienvenue.